



AGRICULTURE

L'année 2003 devait être cruciale à bien des égards pour la ferme Finistère avec

la restructuration de la filière avicole, la crise porcine, la réforme de la PAC en lien avec l'OMC...

Elle a été noire, avec une division par deux du revenu moyen.

Depuis 2002, la conjoncture des marchés des produits industriels (beurre, poudre de lait...) est orientée à la baisse ce qui s'est traduit par une diminution concomitante des prix du lait au producteur selon l'accord interprofessionnel de 1997. Le revenu moyen des producteurs spécialisés du Finistère est ainsi en recul d'un tiers en 2 ans, pour se situer au niveau du SMIC. Dans ce contexte difficile, la réforme de la PAC adoptée en juin 2003 aggrave les baisses de prix minima du beurre (- 25 %) et de la poudre de lait écrémé (- 15 %) entre 2004 et 2006. La Bretagne valorisant le lait à 40 % dans ces produits est donc en première ligne (28 % en moyenne nationale). Même si tous les industriels laitiers français - parfois sans être concernés par ces produits - en ont profité pour baisser le prix payé au producteur à concurrence de la compensation européenne à percevoir fin 2004. La conjoncture et cette réforme structurelle ont ainsi provoqué des tensions fortes, au niveau national où l'accord interprofessionnel de fixation du prix a été dénoncé et localement au sein des entreprises privées et même coopératives, entre livreurs et administrateurs. Les remises en cause devraient être nombreuses dans les mois à venir à tous les stades de la filière laitière régionale. En viande bovine, les cours se sont raffermis en profitant de la raréfaction des productions nationale et européenne.

En veaux de boucherie, la stagnation de la production (cf. graphique n°1) s'est néanmoins accompagnée des mises aux normes environnementale et bien-être animal (cases collectives) d'une majorité d'élevages.

Nouveau revenu négatif en porc

Si la production bretonne est en légère hausse (1,5 %), les prix sont encore en recul de 7 % après celui de 24 % en 2002. Le revenu des exploitations a été négatif comme en 1998 et 1999. Le revenu moyen sur les 5 dernières années est de 17 900 € (cf. graphique n°3), inférieur au revenu de référence (moyenne des salaires bretons). La trésorerie des élevages n'a jamais été aussi dégradée. Le taux d'endettement moyen est passé à 79 % des capitaux propres et plus du quart des élevages dépassent même les 100 %. Les élevages ne tiennent financièrement que sous la perfusion des crédits des banques et des délais de paiement des fournisseurs. Le rapport national "Porry" conclut à la nécessité d'une restructuration des élevages mais aussi d'un regroupement de l'offre au niveau des groupements de producteurs et des abattoirs. Malgré ce panorama sombre, les performances techniques des éleveurs bretons restent bien supérieures à la moyenne. Les élevages soumis à obligation de traitement de leurs excédents

d'azote animal ont enclenché significativement la construction de leurs stations d'épuration.

La production de poulets toujours en recul

Dans la tourmente depuis 1999, le secteur breton de la viande de volailles a encore connu une année 2003 de restructuration forcée. Restructuration des élevages avec le plan national de cessation volontaire d'activité proposé fin 2002, qui a conduit à l'arrêt de 400 000 m² de bâtiments d'élevage dont 250 000 en Bretagne. Restructuration des sites d'abattage et de transformation des entreprises Doux en France et Unicopa en Bretagne. La production elle-même est en recul de plus de 4 %. L'allongement des vides sanitaires entre lots d'élevage entraîne une perte de chiffres d'affaires et par conséquent de revenu des éleveurs restants : un tiers environ par rapport à 2001 / 2002. Cette baisse aurait pu être plus importante sans le raffermissement des prix lié au meilleur équilibre du marché du fait de la grippe aviaire en Extrême-Orient et des effets de la canicule en Europe. La part de la production bretonne toujours tributaire des subventions reste significative et fait peser un risque sur l'avenir dans le cadre de leur remise en cause aux négociations à l'OMC.

En production d'œufs, les prix ont bénéficié d'une conjoncture de marché favorable aux exportations françaises vers les Pays-Bas frappés par une épizootie aviaire et par la réduction sensible de l'offre due à la canicule. Les résultats des éleveurs se maintiennent ainsi à un niveau correct depuis 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2004, le pays d'origine, le numéro de l'exploitation et le mode d'élevage (en batterie, au sol, en plein-air, label rouge...) sont des mentions devant figurer sur l'emballage et sur l'œuf pour une meilleure information du consommateur. Devant la mise aux normes du bien-être des poules d'ici 2012, les techniques alternatives aux cages agrandies se développent.

Une mauvaise année pour les légumes aussi

Après la bonne année 2001 / 2002, le revenu des exploitations légumières spécialisées de plein-champ

du type saint-politain (productions dominantes : choux-fleurs, artichauts et une diversité d'autres légumes plus secondaires en surfaces mais important dans la marge globale, comme l'échalote) a de nouveau reculé de 34 % en 2002 / 2003. Et la campagne 2003 / 2004 est aussi mal engagée. La situation la plus préoccupante est celle des exploitations endivières, dont les pertes économiques sont très lourdes depuis deux saisons. La question de la régulation des crises conjoncturelles de marché par des retraits de marchandises ponctuels grâce aux organisations de producteurs reconnues est posée à nouveau. La disparition des fonds dits de "plans de campagne" à cet effet attend toujours la mise en place d'un autre dispositif compatible avec les règles de droit communautaire. Enfin, la reconnaissance de la distinction d'appellation entre l'échalote repiquée traditionnelle et "l'échalote de semis" a avancé d'un pas avec la décision du Conseil d'État de porter le dossier au niveau de la Cour Européenne de Justice.

Révision de la PAC 2003 : quelles conséquences au découplage ?

La révision de la PAC adoptée en juin 2003 impose un changement fondamental dans les aides directes : le découplage. Aujourd'hui liées à l'hectare de céréales ou à la tête de bovin, ces aides deviennent un paiement unique historique par exploitation (moyenne 2000 à 2002). La Commission Européenne voulait initialement découpler totalement le versement de ce paiement unique de l'acte de production. Finalement, une partie du versement restera conditionné au maintien des productions ainsi qu'au respect de règles d'entretien minimal des sols, même non productifs. Le découplage sera néanmoins total en lait et jeunes bovins après 2006. Quels seront alors les comportements des agriculteurs bretons proches de la retraite, peu spécialisés ou encore confrontés à des investissements de mise aux normes environnementales ?

Filière laitière : à chacun ses responsabilités

Le contexte international et la PAC bousculent les productions agricoles bretonnes.

Quels sont les enjeux ?

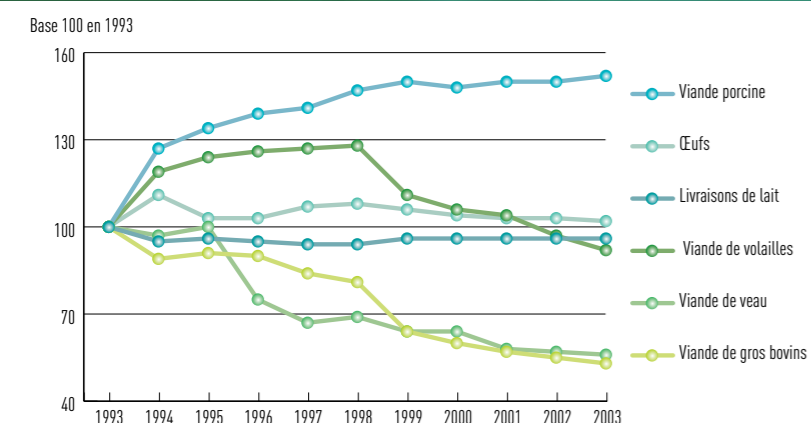
Si la réunion de l'Organisation Mondiale du Commerce à Cancun n'a rien donné en 2003, le mandat de négociation de l'Union européenne indique qu'elle est prête à faciliter encore les importations et à réduire toutes les formes de subventions aux exportations. La Bretagne, déjà touchée en volaille, devra se méfier pour ses secteurs laitiers et porcins.

La filière laitière est particulièrement visée.

Quelle peut être sa réponse ? 40 % de la valorisation du lait breton se fait au travers des produits industriels (beurre et poudre de lait) dont une partie est exportée avec aides sur pays tiers. Il est impératif d'agir pour occuper des créneaux de marché moins exposés et d'être plus compétitifs commercialement. Les principales entreprises européennes - souvent coopératives - du Nord de l'Europe se sont déjà restructurées. La filière laitière bretonne doit être active pour réorienter ses débouchés à temps. Les producteurs, dont les revenus souffrent particulièrement, ne doivent pas servir de seule variable d'ajustement.

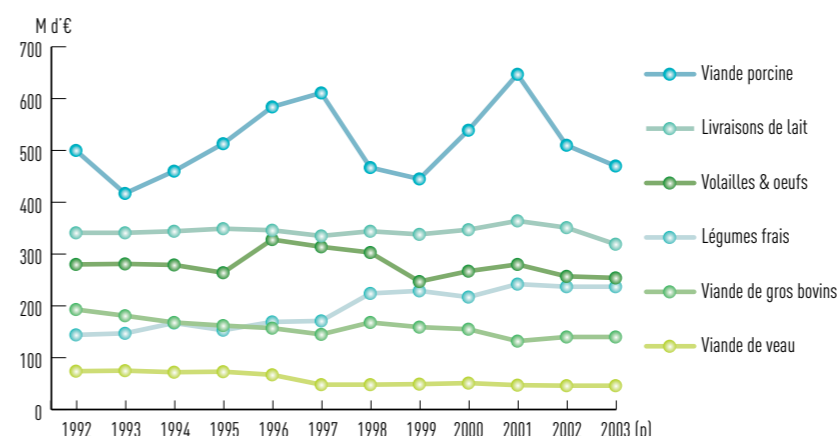
Jacques Jaouen
Président de la Chambre d'agriculture du Finistère

GRAPHIQUE 1 • Évolution des volumes de productions animales du Finistère



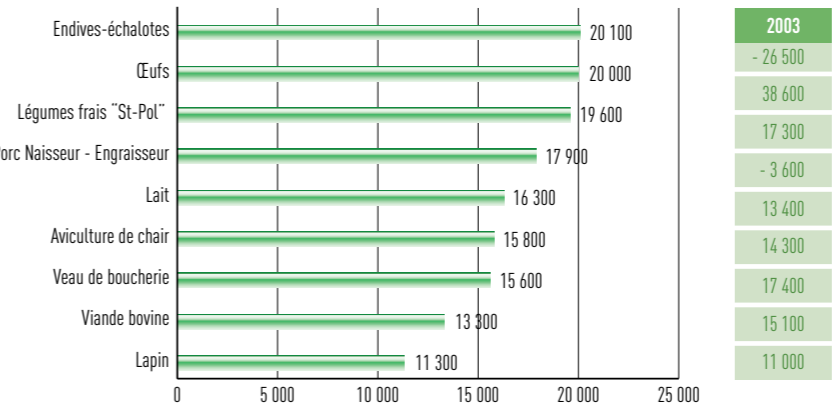
Source : D.D.A.F. 29
Par rapport à 1993, le recul le plus spectaculaire est évidemment celui de la volaille de chair (- 40 % de 1998 à 2003), avec les conséquences déjà évoquées sur le nombre et le revenu des éleveurs mais aussi des emplois dans l'aval. Les productions de viande bovine liées à la production laitière et celle de veaux ont été presque divisées par deux en une décennie. La production porcine cherche à stabiliser ses volumes tout en se mettant aux normes environnementales.

GRAPHIQUE 2 • Valeur des principales productions du Finistère Total 2003 = 2 milliards d'euros



Source : D.D.A.F. 29
Caractérisée à la fois par son niveau élevé et les aléas de son chiffre d'affaires, la production porcine reste nettement la première production. En revanche, la production laitière qui occupe encore près de la moitié des exploitations professionnelles et la majeure partie du territoire voit son produit global baisser après plus d'une décennie de stabilité des volumes et des prix. Cette tendance se confirmera avec la mise en place de la réforme de la PAC jusqu'en 2006. Les productions légumières - bien que diverses entre les légumes de plein-champ en frais, pour la transformation, sous-serres, ... - est en passe de devenir le 3^e secteur devant l'agriculture en volaille.

GRAPHIQUE 3 • Résultat moyen par UTHF⁽¹⁾ des exploitations spécialisées du Finistère (moyenne 1998-2003 et 2003 en €)



Source : Bureau d'études Chambre d'agriculture-CER du Finistère
La moyenne des revenus salariés bretons est de 18 300 €. ⁽¹⁾UTHF : emploi familial à temps plein.